



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

Province de Québec  
MRC Robert-Cliche  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## Avis public

Avis vous est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019 a adopté le Règlement 627-11-19 modifiant le règlement de zonage 627-14 visant à permettre la réalisation de travaux sur les lots 3 875 984, 5 088 804 et 5 088 805 du cadastre du Québec.

Ce règlement a été approuvé par le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche lors de sa séance du 8 mai 2019, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la L.A.U. (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) et le certificat de conformité de la MRC Robert-Cliche a été émis le 16 mai 2019, ayant pour effet l'entrée en vigueur du règlement ci-haut mentionné.

Toute personne qui désire prendre connaissance du règlement peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce  
Ce 17<sup>e</sup> jour de mai 2019

Danielle Maheu  
Greffière